



## **Document revendicatif du syndicat général des affaires culturelles SGAC-CGT**

adopté au XIII<sup>e</sup> congrès du SGAC-CGT  
27 - 29 novembre 2024, Maison des Métallos, Paris

### **VIE SYNDICALE, MILITANTE ET SYNDICALISATION**

Développer la vie syndicale et militante dans tous les secteurs du syndicat par des rencontres avec les collègues agent.es et salarié.es, à travers :

- les Heures mensuelles d'information et les réunions d'informations syndicales portant sur les problèmes spécifiques à chaque structure et sur des sujets transversaux
- les Assemblées générales, notamment lors des préavis de grève
- des Communications sur le droit syndical, le rôle du collectif et du syndicat
- l'obtention d'Accords collectifs sur le droit syndical pour les structures de droit privé
- la Continuité syndicale, notamment entre les actif.ives et les retraité.es, avec les autres structures de la Cgt comme les unions locales
- l'Accueil et l'accompagnement des nouvelles et nouveaux syndiqués à travers les formations, la proposition d'un parcours militant
- l'Accueil et l'accompagnement des représentant.es du personnel Cgt siégeant dans les différentes instances de représentation des personnels, qu'elles ou ils soient de droit public ou de droit privé

### **EMPLOI, MÉTIERS, EXPERTISE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

Mettre le travail au centre des revendications :

- Obtenir des emplois /postes à la hauteur des besoins
- Lutter contre la précarisation du travail
- Améliorer la qualité du travail et les conditions de travail
- Faire reconnaître les expertises métier, garantir la transmission et de véritables parcours professionnels
- Analyser les impacts des outils technologiques tant sur l'organisation du travail que sur la transformation voire la disparition de métiers
- Promouvoir une organisation du travail qui vise à privilégier les coopérations et le collectif afin de sortir de l'individualisation du travail, et à redonner du sens au travail

## **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS**

- Défendre la non-discrimination dans les recrutements
- Garantir l'égalité de rémunération et de parcours professionnels
- Garantir une véritable conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle
- Rendre obligatoire les formations contre toutes les formes de harcèlement et violence sexistes et sexuelles, les plans de prévention des VHSS et les dispositifs de signalement dans toutes les structures
- Imposer une sensibilisation annuelle à la lutte contre les VHSS
- Mise en place de la protection fonctionnelle immédiate et systématique de la victime déclarée
- Garantir aux victimes de VHSS des droits pour protéger leur emploi, d'être accompagnées par un syndicat quand il n'y a pas de représentant.e ou délégué.e du personnel et de voir les frais de justice, médicaux, sanitaires et psychologiques pris en charge par l'employeur

## **ACTION PUBLIQUE ET COMMUNS CULTURELS**

- Réaffirmer le principe d'une action publique de l'État dans le champ culturel et son service public
- Dépasser la logique de marchandisation de la culture et du système capitaliste
- Promouvoir une dynamique de co-construction des politiques publiques culturelles entre l'administration centrale, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les services à compétence nationale (SCN), les opérateurs du ministère, les usager.es et habitant.es
- Favoriser un meilleur respect de la démocratie culturelle, des droits culturels et des communs culturels

## **POUVOIR D'ACHAT ET DE VIVRE, SALAIRES ET RETRAITES**

- Revaloriser les traitement et salaires
- Indexer le point d'indice sur l'inflation
- Obtenir un cadre général d'emploi et de rémunération pour l'ensemble des agent.es publics et salarié.es de droit privé exerçant des missions de service public culturel de l'État
- Intégrer des primes dans le salaire pour le calcul des pensions
- Maintenir un régime de sécurité social complet
- Rappeler la continuité entre salaires et retraites et pouvoir d'achat,
- Interroger la notion de pouvoir d'achat face au pouvoir de vivre
- Mettre en avant le rôle des retraité.es dans la société et leur lien avec le travail

## **DÉMOCRATIE SOCIALE**

- Faire reconnaître la souveraineté des salarié.es sur le travail
- Organiser les salarié.es sur leur lieu de travail avec la section syndicale Cgt
- Revenir aux négociations
- Réaffirmer le rôle des instances de représentation des personnels et des élu.es (CSE, CSA, F3SCT, CAP, CCP, CA<sup>1</sup>)
- Exiger le retour des CHSCT<sup>2</sup> et l'ensemble de leurs prérogatives
- Lutter contre les idées d'extrême-droite
- Traquer les discriminations syndicales et les combattre

### **AFIN DE PORTER CES REVENDICATIONS, IL EST ENVISAGER DE :**

- Mettre en réseau les structures pour favoriser l'entraide et l'apprentissage mutuel, rapprocher les structures d'un même champ disciplinaire ou ayant des problématiques similaires
- Créer des groupes de travail sectoriels ou par thématique
- Les sections peuvent solliciter l'aide de l'ensemble du SGAC et notamment de la section des retraité.es dans le cadre de leurs activités syndicales

---

<sup>1</sup> CSE : comité social et économique ; CSA : comité social d'administration ; F3SCT : formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de Travail ; CAP : commission administrative paritaire ; CCP : commission consultative paritaire ; CA : conseil d'administration

<sup>2</sup> CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail